



SIVUCOP

Délibération 2022-001

Le Conseil syndical du SIVUCOP s'est réuni le 17 février DEUX MILLE VINGT DEUX, au centre opérationnel de Police - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 15h30, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	×	Cyril AUFRECHTER	×
	Fabien AUFRECHTER		Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	×	Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO		Patrick SAGET	×
	Laurent BAIVEL	×	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 11/02/2022

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 11/02/2022

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

Fabien Aufrechter, Maire de Verneuil et Pascal Collado sont excusés

DELEGATION DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Vu la délibération 2020-009 du 16 septembre 2020 donnant délégation au Président pour une partie des compétences du conseil syndical,

Considérant que, dans un souci d'efficience administrative concernant les dossiers de demandes de subventions, il y a lieu de compléter la délibération 2020-009 du 16 septembre 2020.

En conséquence, le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE pour la durée du présent mandat, de déléguer à Monsieur le Président la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs aux dossiers de subventions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Michel DEBJAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.